



PIÈCES À FOURNIR

Afin de constituer votre dossier de demande de logement, veuillez faire parvenir, en un seul envoi, au siège de Territoire habitat, le **QUESTIONNAIRE DE DEMANDE DE LOGEMENT COMPLÉTÉ AU STYLO À BILLE NOIR ET EN LETTRE MAJUSCULE** ainsi que les pièces ci-dessous.

Les pièces justificatives (copies uniquement) sont à fournir pour chacune des personnes majeures vivant dans le logement.

IDENTITÉ

Nationalité Française

- Carte d'identité ou passeport
- Livret de famille ou acte de naissance pour les enfants mineurs

Nationalité étrangère

- Droit de séjour en cours de validité (Union Européenne)
- Titre de séjour en cours de validité ou **récépissé de demande de renouvellement** (Hors Union Européenne)

SITUATION FAMILIALE

Marié(e) : livret de famille ou acte de mariage

PACS : attestation d'enregistrement du PACS

Veuf (ve) : certificat de décès ou livret de famille

Naissance attendue : certificat de grossesse

Divorcé(e) ou séparé(e) : extrait du jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation ou déclaration judiciaire de rupture de PACS

SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES

- **Avis d'imposition de l'année N-2** : en 2020, l'avis d'imposition demandé est celui de 2019 sur les revenus 2018
- **Si vous êtes salarié** : bulletins de salaire des 3 derniers mois + attestation de votre employeur précisant la date d'embauche et la durée du contrat
- **Si vous êtes indépendant** : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise
- **Si vous êtes demandeur (euse) d'emploi** : notification de vos droits (Montant net journalier et durée)
- **Si vous êtes apprenti(e)** : contrat de travail
- **Si vous êtes retraité(e)** : notification de vos droits à la retraite + complémentaire
- **Si vous êtes invalide** : notification de pension
- **Si vous êtes en arrêt maladie** : notification indiquant le montant des indemnités versées
- **Si vous êtes étudiant/boursier** : carte étudiante/avis d'attribution de la bourse
- **Si vous touchez des prestations CAF** : justificatif de la Caisse d'Allocations Familiales
- **Si vous percevez une pension alimentaire** : extrait du jugement

LOGEMENT ACTUEL

Si vous êtes locataire : attestation de paiement de loyer

Si vous êtes hébergé : attestation de la personne qui héberge avec pièce d'identité et facture

Si vous êtes en structure d'hébergement : attestation de la structure d'hébergement

Si vous êtes propriétaire : attestation de l'organisme prêteur justifiant la mise à jour des prêts ou la photocopie du compromis de vente

Une garantie de loyer peut vous être demandée en fonction de votre situation professionnelle.

